



## AVIS

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé par affichage (**pendant 15 jours**) à la maison communale que ;

**La SA IC LUX a introduit une demande auprès de l'Inspection du Travail et des Mines – Division des établissements classés, 3, rue des Primeurs, L-2361 Strassen et auprès de l'Administration de l'environnement – Unité permis et subsides – Autorisations d'exploitation, 1 avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette relative à l'exploitation d'un dépôt de pneumatique et modification de l'atelier de travail de bois à Huldange, 7, Stawelerstrooss, pour le compte de la SA BOIS BREVER.**

Le dossier est enregistré sous le numéro **3/24/0062**.

Troisvierges, le 4 juin 2024  
le bourgmestre,  
signé Edy MERTENS,

pour le secrétaire,

Transmis à Monsieur le Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines – Services des établissements classés – B.P. 27, L-2010 Luxembourg.

Transmis à l'Administration de l'environnement – Unité permis et subsides – Autorisations d'exploitation, 1 avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette

**(à enlever le 20 juin 2024)**